

Appréhender la cotation, en un coup d'œil !

Les 3 objectifs de la cotation



Une meilleure information
du demandeur et une plus
forte transparence



Un appui à la décision dans la
réalisation des objectifs
d'attribution



Un instrument de mixité
sociale et de cohésion

La cotation de la demande de logement social sera lancée le 1^{er} septembre 2021.
Elle implique que les SPTA soient en mesure de :



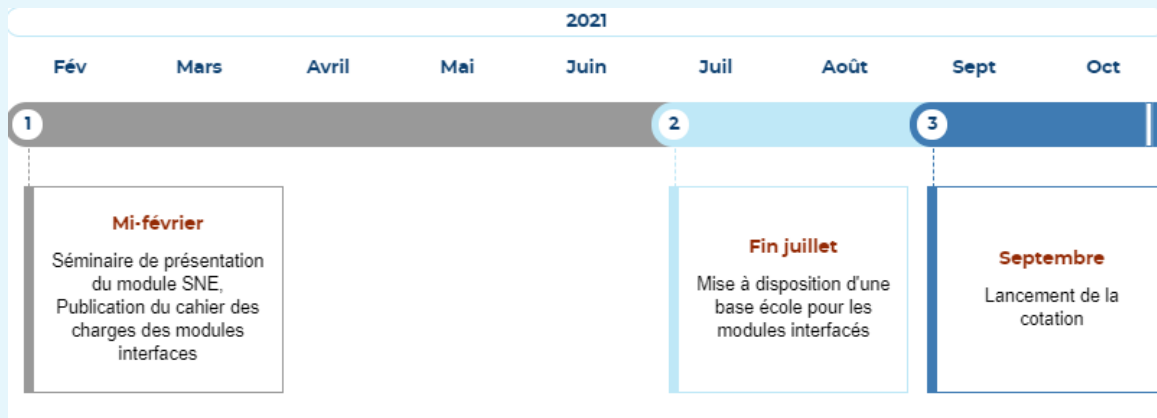
1. Offrir les moyens de paramétrer les systèmes de cotation aux EPCI de leur ressort territorial
2. Transmettre les informations de la cotation concernant chaque demande de logement social au SNE
3. Afficher les informations de la cotation aux demandeurs sur les sites internet locaux de demande de logement social

La note

Le
positionnement

Le délai moyen
d'attente

Les grands rendez-vous de la cotation



Dès juillet, il sera possible pour les SPTA de tester leurs interfaces avec le SNE



Le site des professionnels a été repensé !

Retrouvez toutes les informations liées à la cotation [ici](#) !